Afrique CSW58 : RECOMMANDATIONS DE LA REUNION MINISTERIELLE PREPARATOIRE,

ADDIS-ABEBA ETHIOPIE, 6-7 FEVRIER 2014

Préambule

Le 6 et 7 février 2014, les ministres chargées du genre et de la condition féminine de l'Afrique, les experts, la Commission de l'Union africaine, des communautés économiques régionales, des organismes des Nations Unies et des organisations de la société civile se sont réunis à Addis-Abeba, en Éthiopie, en vue de préparer la cinquante-huitième session de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme (CSW58) dont le thème prioritaire sera : « Les défis et les réalisations dans la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement pour les femmes et les filles ».

La réunion s'est basée sur les engagements pris aux niveaux international et régional, plus particulièrement la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, le document des recommandations issues de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé "l'avenir que nous voulons", ainsi que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo) et la Déclaration solennelle sur l'égalité des sexes en Afrique.

Le principal objectif de cette réunion préparatoire et consultative régionale africaine en préparation à la CSW58 était de dégager un consensus sur l'élaboration d'une stratégie visant à influencer le programme de développement pour l'après-2015, afin qu'il y soit intégré l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le résultat attendu par les participants était de rédiger des messages clés fondés sur les bilans antérieurs, les consultations menées et les enseignements tirés en prévision de la CSW58 et des discussions portant sur le programme de développement pour l'après-2015. À cet effet, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et la Position africaine commune sur le programme de développement pour l'après-2015 ont servi de cadre de référence.

La réunion a adopté les conclusions ci-après :

Messages clés :

Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ont largement contribué à ce qu'une attention accrue soit accordée à l'égalité entre les hommes et les femmes et à l'autonomisation des femmes, mais les progrès réalisés se sont avérés lents et inégaux. De nombreuses questions cruciales relatives à l'égalité des sexes ont été ignorées. C'est pourquoi l'adoption d'une approche transformatrice est nécessaire pour que se produise un véritable changement en faveur des femmes et

des filles, qui sont à la fois des bénéficiaires et des acteurs de l'éradication de la pauvreté et l'instauration du développement durable.

- 1 La CSW58 doit plaider pour qu'un objectif distinct pour atteindre l'égalité des sexes, les droits fondamentaux des femmes et leur autonomisation soit inclus dans le programme de développement pour l'après-2015. Cet objectif doit être complet et inclure des cibles et indicateurs concrets. La CSW58 doit également appeler à la pleine intégration de la problématique de l'égalité des sexes dans l'ensemble du programme de développement d'apres-2015. Nous devons poursuivre cette double approche dans tous les processus et résultats du programme de développement d'après-2015 et en particulier prendre l'initiative dans le cadre du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable de l'Assemblée générale des Nations Unies.
- 2 Les femmes africaines demandent de compléter la Position africaine commune sur le programme de développement par un sixième pilier en vue de couvrir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et d'intégrer des cibles et des indicateurs concrets dans tous les autres piliers de la Position africaine commune afin renforcer ce document.

Au cours de la CSW58, il conviendra de recommander l'accélération de la réalisation des OMD favorables aux femmes et aux filles et de poser des bases solides pour l'intégration de l'égalité des sexes dans le programme de développement pour l'après-2015. A cette fin, les participants à la réunion ont adopté les recommandations principales suivantes:

L'autonomisation économique des femmes

- Le nouveau cadre devrait adopter une approche globale de l'autonomisation économique des femmes qui reconnait la contribution de ces dernières à l'économie. Il devrait aller bien au-delà de l'emploi des femmes dans le secteur informel, garantir un travail décent pour les femmes, investir en elles et les rendre autonomes dans les secteurs productifs de l'économie, ainsi que garantir la protection sociale pour les femmes. Ce cadre doit prendre entièrement en compte le travail non rémunéré des femmes, le reconnaitre et le quantifier dans les comptes nationaux.
- Pour qu'une véritable transformation s'opère dans la vie des femmes, celles-ci doivent avoir accès et contrôler les ressources productives, dont les ressources financières, la terre, le droit à la propriété, l'eau et l'énergie. De plus, il faudrait accroître l'accès des femmes aux technologies qui les aideraient à bénéficier de la chaine des valeurs.
- Il faut également lutter contre les disparités entre les sexes dans le domaine des sciences et de la technologie, et des technologies de l'information et de la communication (TIC). Les TIC devraient favoriser l'autonomisation économique et politique, faciliter l'accès aux marchés, à l'information, au réseautage et ouvrir de nouvelles perspectives et il doit y avoir intégration complète des TIC afin de combler les écarts entre les sexes dans le domaine numérique.

Nous devons renforcer le rôle joué par les femmes dans le monde agricole, les industries extractives et sur la scène commerciale, y compris dans le commerce transfrontalier et les négociations liées au commerce. De même, des infrastructures, notamment routières, sont nécessaires pour améliorer l'accès des femmes aux marchés et aux ressources productives. Les femmes issues des milieux ruraux jouent un rôle essentiel dans le renforcement de la sécurité alimentaire et du développement durable.

Transformation sociale

- L'élimination de la violence envers les femmes et les filles est un flagrant oubli des OMD, y compris dans l'OMD 3. Ceci devrait être pris en compte dans le nouvel agenda.
- La santé de la reproduction, les droits reproductifs et l'accès des femmes aux services de santé de la reproduction doivent figurer dans le futur cadre de développement.
- Il est indispensable de mettre un terme aux mutilations génitales féminines, aux mariages forcés, précoces et aux mariages des enfants ainsi qu'aux grossesses précoces pour la santé, l'éducation et l'autonomisation des filles.
- La protection de l'environnement et les changements climatiques et leurs répercussions sur l'égalité des sexes ne bénéficient pas d'une attention suffisante. Des problématiques telles que la désertification, la déforestation et les catastrophes naturelles ainsi que leurs incidences spécifiques sur les femmes méritent notre attention.
- Des progrès ont été réalisés dans le domaine de l'éducation, et surtout de la scolarisation dans l'enseignement primaire, mais l'accent doit être bien davantage mis sur la qualité de l'enseignement et sur les programmes d'alphabétisation. Nous devons également nous concentrer sur le contenu de l'enseignement et sur les connaissances, les compétences et les capacités apportées par celui-ci. Le futur programme de développement devra absolument favoriser le maintien à l'école des filles et des jeunes femmes, l'achèvement de leurs études et leur transition vers le monde du travail.
- Il est nécessaire de comprendre et de combattre les causes profondes de l'inégalité entre les sexes, comme les normes, pratiques et stéréotypes patriarcaux qui perpétuent la discrimination à l'égard des femmes et des filles. Il nous faut prendre des mesures contre les rapports de force inégaux entre hommes et femmes, y compris au sein de la famille, où la violence et la discrimination à l'égard des femmes et des filles reste très présente. Nous devons associer les hommes et les garçons, les leaders traditionnels et travailler avec les hommes comme partenaires et alliés pour promouvoir les valeurs positives de notre culture et mettre fin aux pratiques négatives.

- Pour que le futur programme de développement permette une croissance inclusive pour tous, la protection sociale doit en faire partie intégrante et mettre l'accent sur les femmes et les filles.
- Une attention particulière doit être portée à la santé maternelle, à la prévention contre la transmission mère-enfant (PTME), au planning familial, à la lutte contre la propagation du VIH/sida, et à la promotion les droits des femmes et filles vivant avec le VIH/sida dans le contexte global de la santé de la reproduction des femmes et des filles et les droits reproductifs. Il convient d'accorder une plus grande attention aux autres problèmes de santé féminins, tels que les cancers qui touchent les femmes (cancers du sein, du col de l'utérus et autres formes de cancer). Nous devons trouver des solutions pour lutter contre les barrières sociales qui affectent tous les aspects de la santé de la femme.

La gouvernance, la paix et la sécurité

- La paix et la sécurité sont inextricablement liées au développement durable et à l'exercice des droits humains fondamentaux. Les guerres et les conflits constituent un obstacle majeur à l'atteinte des OMD. De plus, leurs incidences sont disproportionnées sur les femmes et les filles. Aussi, nous devons promouvoir l'accélération de la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies consacrées aux femmes, à la paix et à la sécurité. Les femmes doivent être reconnues comme actrices clés de la paix et du développement durable.
- La pleine et égale participation des femmes, leur autonomisation et la prise de décision par les femmes à tous les niveaux sont d'une importance fondamentale pour le programme de transformation de l'Afrique. À cet égard, des mesures spéciales temporaires demeurent pertinentes y compris les actions positives.

Le cadre institutionnel

• L'adoption de mesures financières en faveur de l'égalité des sexes représente un défi de taille. Il est grand temps d'accompagner l'engagement politique avec l'affectation de ressources suffisantes et le nouveau cadre devra obliger les pays à mettre en place un minimum d'engagement budgétaire dédié à la promotion de l'égalité des hommes et femmes. Il nous faut mobiliser nos ressources domestiques et réduire notre dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure en faveur de l'égalité des sexes. Le cadre macroéconomique, les plans nationaux de développement, les programmes et la budgétisation sensible au genre constituent des outils qui facilitent l'affectation de ressources pour l'égalité des sexes dans les différents secteurs. En outre, nous devons combattre le gaspillage et apprendre à « faire plus avec moins » grâce à une meilleure planification. Nous devons aussi nous attaquer à la corruption, renforcer les mécanismes de transparence et de l'obligation de rendre compte et consacrer les économies réalisées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

- Il est urgent de renforcer les capacités et le financement des mécanismes nationaux de défense de l'égalité des sexes. Ceux-ci pourront ainsi accomplir leur mandat qui consiste à défendre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
- Il faut promouvoir les partenariats public-privé et la coopération sud-sud en faveur de l'égalité des sexes.
- La collecte, l'analyse et la ventilation des données par âge, sexe, et autres indices sociaux sont capitales pour mesurer les progrès accomplis et pour permettre à des politiques ciblées de combler les lacunes et de résoudre les problèmes.
- Le renforcement des mécanismes de responsabilisation institutionnelle et sociale est tout aussi important pour l'obtention de résultats relatifs à l'égalité des sexes. Nous avons besoin d'un mécanisme performant de suivi et d'évaluation avec des indicateurs « smart » (précis, quantifiables, réalisables, pertinents et assortis de délais) portant sur les objectifs et les cibles que nous nous sommes fixés, afin que nous puissions correctement faire le suivi et l'évaluation de nos engagements.

Au moment même où nous nous engageons à accélérer la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, nous reconnaissons que les femmes ne constituent pas un groupe homogène. Des groupes différents, comme les femmes issues des milieux ruraux, des zones urbaines, les handicapées, les réfugiées, les femmes déplacées dans leur propre pays, les femmes du troisième âge, et les femmes des communautés pastorales, présentent des besoins spécifiques qui nécessitent des interventions ciblées.

2015 marque le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du programme d'action de Beijing et le point à mi-chemin de la Décennie de la femme africaine 2010-2020. Nous nous engageons à intensifier nos efforts en vue de leur mise en œuvre complète et rapide, grâce à un engagement politique renouvelé, une mobilisation sociale et une mobilisation de nouveaux investissements dans l'égalité des sexes. Nous allons entreprendre des activités commémoratives globales impliquant toutes les parties prenantes, en particulier la société civile, pour relancer le mouvement des femmes et mobiliser une nouvelle génération de jeunes femmes et hommes afin qu'ensemble, nous puissions atteindre l'objectif de l'égalité des sexes, les droits des femmes et l'autonomisation des femmes.